

cannabis

DÉPENDANCE

AIDE
PROBLÈME

BÉDO SKIT

CONSOMMATION

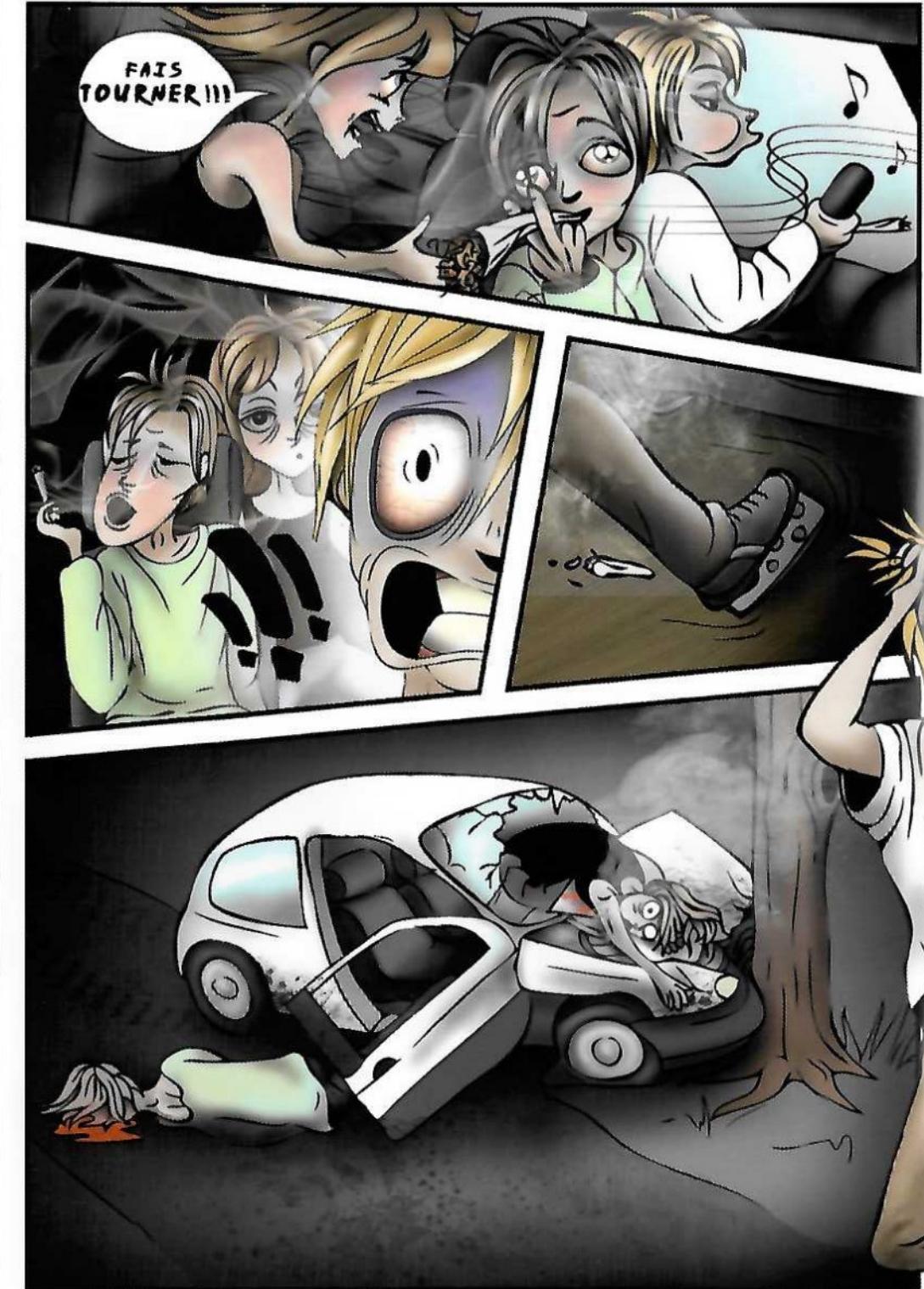
BAD TRIP

TOXICOMANIE

Etudes

haschisch sécurité

Loi Routière



Cannabis et Conduite

DE NOMBREUX ACCIDENTS MORTELS OU CORPORELS GRAVES SONT CAUSÉS PAR DES CONDUCTEURS AYANT CONSOMMÉ DU CANNABIS SEUL OU AVEC DE L'ALCOOL.

LE RISQUE D'OCCASIONNER DE TELS ACCIDENTS EST MULTIPLIÉ PAR 2 SOUS L'EFFET DE CETTE DROGUE ET PAR 15 EN CAS DE CONSOMMATION SIMULTANÉE D'ALCOOL. SOUS L'EMPRISE DU CANNABIS, LE CONDUCTEUR PEUT SURESTIMER SES CAPACITÉS. IL PROVOQUE UN ALLONGEMENT DES RÉFLÉXES, UNE RÉDUCTION DU CHAMP VISUEL, UNE MAUVAISE APPRÉCIATION DES DISTANCES, UNE DÉGRADATION DE LA COORDINATION DES GESTES ET DES DIFFICULTÉS À CONTRÔLER LE VÉHICULE ET SA TRAJECTOIRE.



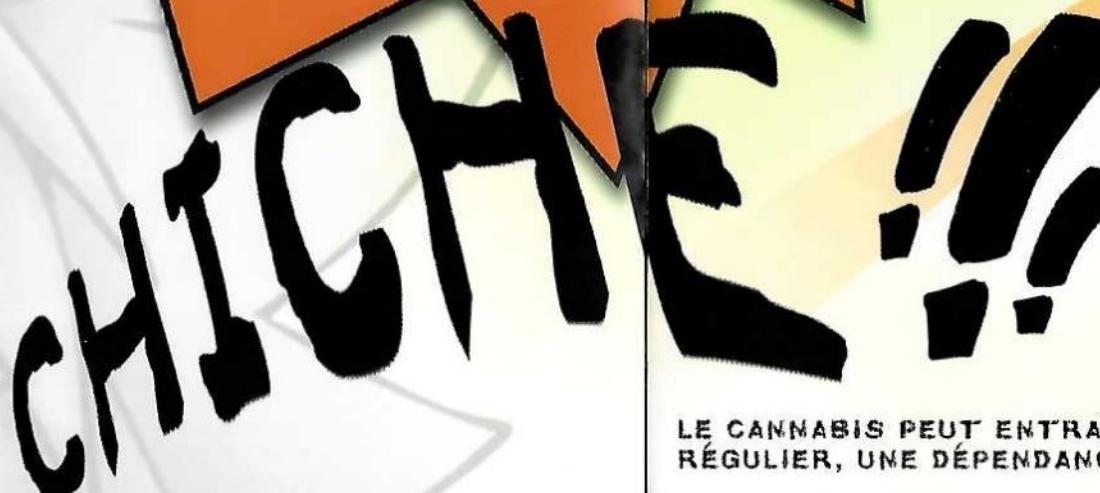
LE FAIT DE CONDUIRE SOUS L'EMPRISE DE CANNABIS EST PASSIBLE D'UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT DE 2 ANS ET D'UNE AMENDE DE 4 500 EUROS OU DE 3 ANS D'EMPRISONNEMENT ET 9 000 EUROS D'AMENDE EN CAS D'ÉTAT ALCOOLIQUE SIMULTANÉ ET DE LA Perte DE 6 POINTS. EN OUTRE LE CONDUCTEUR PEUT ÊTRE CONDAMNÉ À UNE SUSPENSION OU À UNE ANNULATION DU PERMIS DE CONDUIRE AVEC INTERDICTION DE SOLICITER LA DÉLIVRANCE D'UN NOUVEAU PERMIS PENDANT 3 ANS AU PLUS.

LE CANNABIS PEUT AUSSI PROVOQUER L'APPARITION D'UNE PSYCHOSE CANNABIQUE (BOUFFÉE DÉLIRANTE) QUI NÉCESSITE UNE HOSPITALISATION DANS UN SERVICE SPÉCIALISÉ OU RÉVÉLER VOIRE AGGRAVER LES MANIFESTATIONS D'UNE MALADIE MENTALE GRAVE COMME LA SCHIZOPHRÉNIE.

ENFIN SON EFFET DÉSINHIBITEUR PEUT CONDUIRE L'USAGER À ADOPTER UN COMPORTEMENT OU RÉALISER DES ACTES AUXQUELS IL N'AURAIT PAS CONSENTE EN TEMPS NORMAL. (EX : VIOLENCES, RAPPORTS SEXUELS...)



LE CANNABIS,
J'ARRÊTE
QUAND JE VEUX!



CHIOTTE !!!



Cannabis et DépendanCe

LE CANNABIS PEUT ENTRAÎNER, NOTAMMENT EN CAS D'USAGE RÉGULIER, UNE DÉPENDANCE ESSENTIELLEMENT PSYCHIQUE.

CETTE DÉPENDANCE S'INSTALLE PROGRESSIVEMENT ET LE CONSOMMATEUR N'A SOUVENT PAS CONSCIENCE QU'IL NE PEUT PLUS S'EN PASSER.

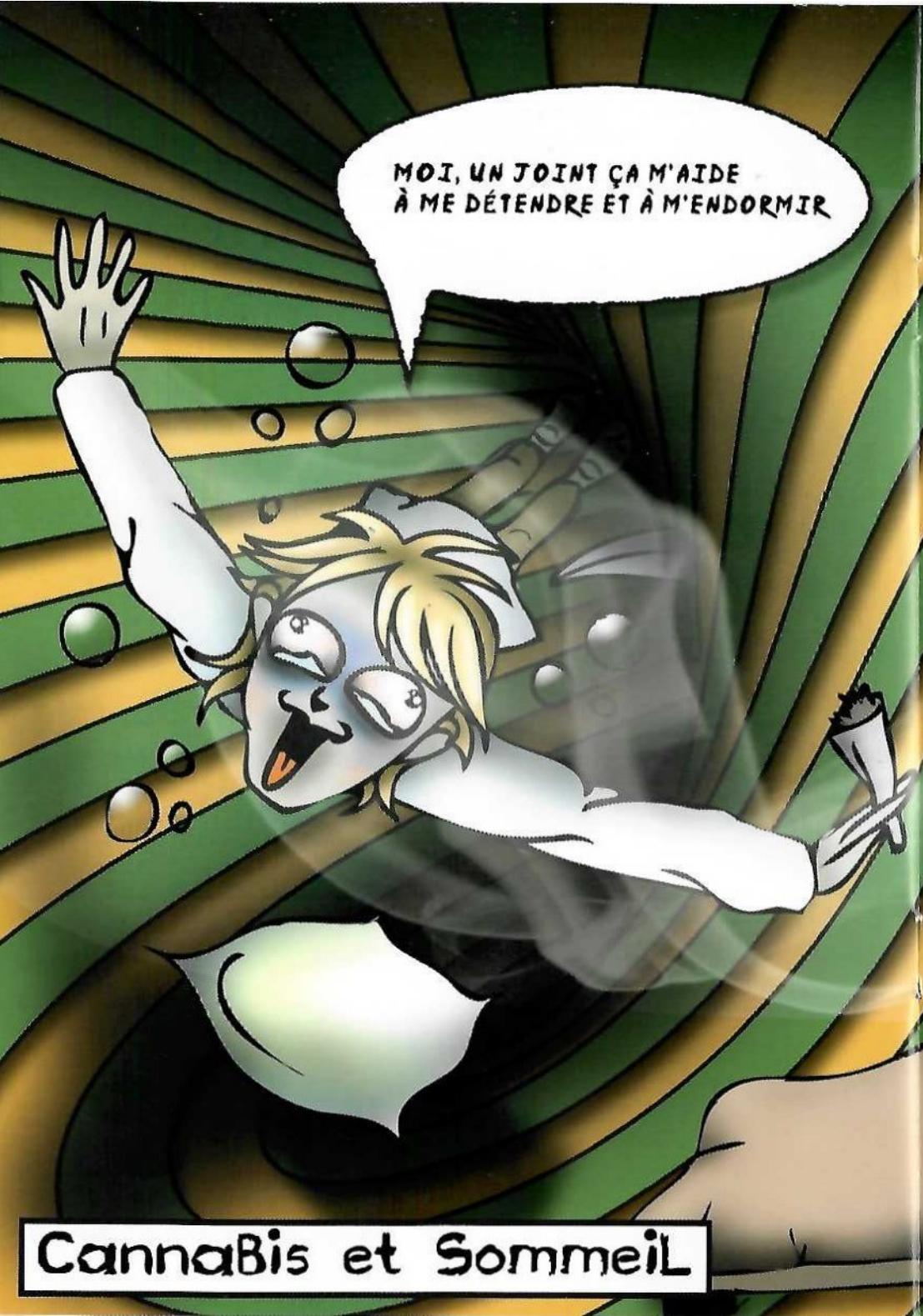
UN ARRÊT OU UNE DIMINUTION SENSIBLE DE LA CONSOMMATION PEUT ALORS ENTRAINER DES NAUSÉES, DE L'ANXIÉTÉ, DE L'IRRITABILITÉ, DES TROUBLES DU SOMMEIL OU UN ÉTAT DÉPRESSIF.

IL N'EXISTE AUCUN PRODUIT DE SUBSTITUTION AU CANNABIS.

DEPUIS 2005, DES CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS ONT ÉTÉ CRÉÉES DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. ELLES PROPOSENT, DE MANIÈRE ANONYME ET GRATUITE, DES INFORMATIONS, DES CONSEILS ET DES PRISES EN CHARGE ADAPTÉES À CHAQUE SITUATION INDIVIDUELLE.

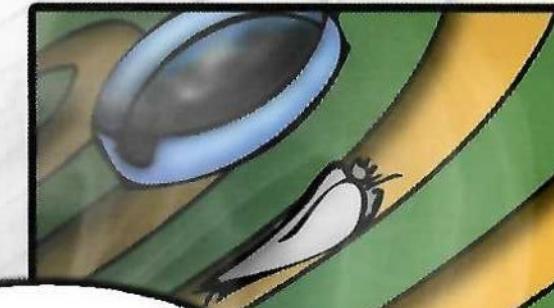
LA CONSOMMATION DE CANNABIS DIMINUE LES CAPACITÉS DE MÉMOIRE IMMÉDIATE, DE CONCENTRATION ET LES APTITUDES AU RAISONNEMENT. IL EST ALORS PLUS DIFFICILE D'APPRENDRE DE NOUVELLES CHOSES ET DE S'EN SOUVENIR. ELLE PEUT ÉGALEMENT PROVOQUER UNE DÉMOTIVATION ET UN DÉSINTÉRÊT PROGRESSIF POUR LES ACTIVITÉS SCOLAIRES OU SOCIALES ET CONDUIRE À UNE SITUATION D'ÉCHEC SCOLAIRE ET D'ISOLEMENT. CES EFFETS SONT RÉVERSIBLES EN CAS D'ARRÊT DE LA CONSOMMATION.





MOI, UN JOINT ÇA M'AIDE À ME DÉTENDRE ET À M'ENDORMIR

LE CANNABIS : UN FAUX AMI DU SOMMEIL
LES EFFETS HYPNOTIQUES ET ANXIOLYTIQUES DU CANNABIS PEUVENT DONNER LE SENTIMENT DE S'ENDORMIR PLUS FACILEMENT. EN FAIT, IL PERTURBE LE RYTHME ET LA DURÉE DES DIFFÉRENTES PHASES DU SOMMEIL, CE QUI LE REND MOINS EFFICACE ET MOINS RÉCUPÉRATEUR.
A L'ARRÊT DU CANNABIS LES USAGERS RÉGULIERS CONNAISSENT SOUVENT D'IMPORTANTS TROUBLES DU SOMMEIL QUI PEUVENT LES AMENER À CONSOMMER À NOUVEAU: C'EST UN CERCLE VIEUX.



ALORS POURQUOI
T'AS L'AIR CREVÉ ???

LE CANNABIS,
C'EST PAS LÉGAL MAIS C'EST TOLÉRÉ
CAR TOUT LE MONDE EN CONSOMME

TOUT LE MONDE N'EN CONSOMME PAS!
A 17 ANS, UNE MAJORITÉ DE JEUNES
N'EN A JAMAIS CONSOMMÉ.



Cannabis et Loi

LE CANNABIS EST CLASSEé COMME STUPÉFIANT
AU NIVEAU INTERNATIONAL.

PARCE QUE LES EFFETS DU CANNABIS
SONT DANGEREUX POUR CELUI
QUI EN CONSOMME MAIS AUSSI
POUR LES AUTRES, LA LOI FRANÇAISE
POUR PROTÉGER LES PERSONNES
DE SES MÉFAITS, EN RÉPRIME :

- LA CONSOMMATION
CE DÉLIT EST PASSIBLE D'UNE PEINE
D'UN AN D'EMPRISONNEMENT ET
3750 EUROS D'AMENDE. MAIS
L'AUTEUR PEUT AUSSI
ÊTRE CONDAMNÉ À SUIVRE À SES FRAIS
UN STAGE DE SENSIBILISATION AUX DANGERS
DES PRODUITS STUPÉFIANTS OU, S'IL EST DEVENU
DÉPENDANT, À SE RENDRE DANS UNE
STRUCTURE DE SOINS
(INJONCTION THÉRAPEUTIQUE)

MAIS AUSSI :

- LA DÉTENTION OU LA CESSION (OFFRE OU VENTE)
LA LOI PRÉVOIT DES SANCTIONS POUVANT
ALLER JUSQU'À 10 ANS D'EMPRISONNEMENT ET
7 500 000 EUROS D'AMENDE.
(DONNER GRATUITEMENT DU CANNABIS C'EST DÉJÀ
DU TRAFIC DE STUPÉFIANTS)

- LA PRODUCTION
LES SANCTIONS DES INFRACTIONS LIÉES À LA
PRODUCTION PEUVENT ALLER JUSQU'À 30 ANS
DE RÉCLUSION CRIMINELLE ET À
7 500 000 EUROS D'AMENDE.
(LA CULTURE EN VUE D'UNE CONSOMMATION
PERSONNELLE EST ÉGALEMENT INTERDITE)

QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION DE SA CONSOMMATION

S'il vous arrive de consommer du cannabis, le questionnaire suivant vous aidera à définir si votre consommation vous met en danger. Ce questionnaire a déjà été testé sur plusieurs milliers d'adolescents. En principe, deux réponses positives au test doivent vous amener à vous interroger sérieusement sur les conséquences de votre consommation. Trois réponses positives ou plus, devraient vous amener à demander de l'aide.

Au cours de votre vie:

questionnaire CAST (Cannabis abuse screening test, conçu par l'OFDT)

Avez-vous déjà fumé du cannabis avant midi ?

OUI NON

Avez-vous déjà fumé du cannabis lorsque vous étiez seul(e) ?

Avez-vous déjà eu des problèmes de mémoire quand vous fumiez du cannabis ?

Des amis ou des membres de la famille vous ont-ils déjà dit que vous devriez réduire votre consommation de cannabis ?

Avez-vous déjà essayé de réduire ou d'arrêter votre consommation de cannabis sans y parvenir ?

Avez-vous déjà eu des problèmes à cause de votre consommation de cannabis (dispute, bagarre, accident, mauvais résultat à l'école...?)

OÙ M'ADRESSER

POUR OBTENIR DES INFORMATIONS OU DEMANDER DE L'AIDE

Les lignes téléphoniques :

- Écoute cannabis 0 980 980 940 (appel anonyme non surtaxé 8heures-2heures)
- Fil Santé Jeunes 0 800 23 52 36 (appel gratuit 8heures-minuit)

Les sites internet :

- www.drogues.gouv.fr
(informations scientifiques actualisées, adresse des consultations)
- www.filantejeunes.com
(documentation, forum, possibilité de questionner des professionnels de santé)
- Les consultations jeunes consommateurs :
anonymes et gratuites dans chaque département



drogues.gouv.fr

